

Présidence**Vice-président CA**

Laurent YON

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr**Conseil d'administration - URN****9 décembre 2022****Délibération n°CA-2022-56**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 35 votants, dont 7 membres représentés.

Modification des statuts de l'URN relative à la création de la commission T.URN (nouvel article 17-12)

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu les statuts de l'URN
- Vu la note annexe
- Vu l'avis de la commission des statuts du 29 novembre 2022
- Vu l'avis du comité technique du 8 décembre

*Approbation de la modification des statuts de l'URN relative à la création de la commission T.URN
(nouvel article 17-12)*

Pour	30
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'URN relative à la création de la commission T.URN (nouvel article 17-12)

Fait à Rouen, le 9 décembre 2022

Le Président de l'URN

Joël ALEXANDRE



Direction Générale des Services
DAJS

Affaire suivie par :

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 8 décembre 2022

Note à l'attention de mesdames et messieurs les
membres du conseil d'administration
Séance du vendredi 9 décembre 2022

Objet : modification des statuts de l'URN

L'université de Rouen Normandie a fait du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS), également nommé transition socio-écologique, un de ses axes stratégiques, avec comme objectif d'intégrer les enjeux de cette dernière dans l'ensemble de ses missions, de ses activités, de sa gouvernance et de ses structures internes (service, direction, unités de recherche, UFR...).

Ceci a conduit à la formalisation d'une feuille de route stratégique et à la proposition de la création de l'institut T.URN (Institut des transitions à l'université de Rouen Normandie), sous la forme d'un service général statutaire, validées par le CA de l'URN en date du 8 juillet 2022 (délibération n° CA 2022-24).

Le service général statutaire T.URN a ainsi pour vocation de mettre en action la stratégie de l'établissement sur les enjeux de la transition, en construction avec l'ensemble des parties prenantes internes de l'URN.

Afin de poursuivre la stratégie, il est fondamental de mettre en place une commission T.URN sur le même principe que les commissions statutaires déjà existantes à l'université (FTLV, COPNUM, CRIC, Budget, Ressources, ...). Cette commission sera donc en charge des orientations stratégiques de l'établissement sur les enjeux de la transition socio-écologique.

Proposition de modification des statuts de l'URN après examen de la commission des statuts du 29 novembre 2022 et du comité technique du 8 décembre 2022

17-12 : La commission des transitions de l'université de Rouen Normandie (T.URN)

La commission T.URN est pilotée et animée par le vice-président en charge du DD&RS de l'université.

17-12-1 : Composition

La commission comprend :

- le VP DD&RS
- le directeur de l'institut T.URN
- le directeur adjoint de l'institut T.URN
- les chargés de missions DD&RS
- un vice-président étudiant

- 2 représentants enseignants-chercheurs élus du CA
- 2 représentants enseignants-chercheurs élus de la CFVU
- 2 représentants enseignants-chercheurs élus à la CR
- 3 représentants BIATSS élus du CA, de la CFVU et de la CR, à raison d'1 par conseil
- 3 représentants étudiants élus du CA, de la CFVU et de la CR, à raison d'1 par conseil
- 1 représentant des personnels et 1 suppléant du service T.URN désigné par et parmi ses membres
- 3 personnalités extérieures, proposées désignées par le président de l'université, représentant les acteurs territoriaux impliqués dans la transition socio-écologique

Le mandat des membres est de quatre ans pour les personnels et les personnalités extérieures et de deux ans pour les étudiants.

17-12-2 : Attributions

La commission T.URN est chargée de réfléchir et de proposer des orientations stratégiques en matière de transition socio-écologique, de discuter sur le plan d'actions annuelles et/ou pluriannuelles de la feuille de route DD&RS qui sera mis en œuvre par l'Institut T.URN.

Elle valide le rapport annuel présenté par le directeur du service T.URN devant le CAc et le CA.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la création de l'article 17-2 dans les statuts de l'Université de Rouen Normandie.